

Ponts : à quand la prochaine hausse des péages ?

Sandouville

Les tarifs des ponts de Tancarville et Normandie restent les mêmes en 2021... Pour d'autant plus augmenter à l'avenir ?

Pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Seine Estuaire, qui gère les ponts de Normandie et de Tancarville, le passage en 2021 prolonge la route vers le doute. L'année 2020 et ses deux confinements ont entraîné une baisse significative du trafic. "Pas loin de 20 %" et une perte de "20 millions d'euros (M€)", indique Eric Lehéricy, directeur général de la CCI Seine Estuaire. "La priorité depuis plusieurs mois était de sécuriser notre année 2021, poursuit-il. C'est chose faite avec un prêt garanti par l'Etat de 19,2 M€ contracté auprès de six banques partenaires de la CCI. L'autre objectif est d'identifier les prochains travaux à réaliser sur les deux ponts." Une poutre présentant des faiblesses sur le viaduc d'accès au pont de Tancarville côté Seine-Maritime est déjà concernée, pour un montant autour de 10 millions d'euros. Le chantier est prévu sur la période 2021-2022 : seuls les poids lourds de plus de 70 tonnes seront concernés par une déviation vers le pont de Normandie.

D'autres chantiers peuvent suivre. La CCI se projette sur trois ans : "Sur les deux ponts, on n'envisage pas avant 2023 un retour à la 'normale' du trafic, à l'image de 2019. Les touristes ne sont pas là et les habitudes des professionnels ont changé, même si la circulation des poids lourds a permis de maintenir du trafic durant les confinements." En tous les cas, une bonne nouvelle (pour l'instant) à destination des usagers des deux ponts : le 18 décembre, la CCI a voté le maintien des tarifs actuels sur les deux ponts. "On ne fait pas ce qu'on veut. L'Etat garde le contrôle dans le cadre du contrat de concession", rappelle Eric Lehéricy.

Un montant de travaux, d'ici 2027, qui passerait de 53 à 140 millions d'euros

Toutefois, selon le directeur général de la CCI Seine Estuaire, le prêt contracté de 19,2 M€ et l'identification des prochains travaux ne sont qu'une première phase. "On entre maintenant dans la deuxième." En 2027, l'Etat doit récupérer la gestion des ponts de Normandie et Tancarville. Des discussions sont en cours entre les pouvoirs publics et la CCI Seine Estuaire autour d'une "clause de revoyure". L'objectif de ces discussions, commencées début 2021 et qui finiront fin 2022, est de déterminer les travaux devant être effectués avant que l'Etat ne récupère la gestion "en bon état d'entretien". "Aujourd'hui, il est difficile de commenter des discussions qui ne sont encore qu'à mi-chemin, surtout après l'année 2020 perturbée. On y verra sûrement plus clair à la fin du premier semestre 2021", avance posément Eric Lehéricy.



Pour 2021, les tarifs des péages des ponts de Normandie (photo) et Tancarville n'augmenteront pas. La donne devrait être différente dans le futur, compte tenu des discussions économiques qui se nouent entre la CCI, l'Etat ou encore la Région

Un courrier de la main du président de Région Hervé Morin à destination du Premier ministre Jean Castex vient semer le trouble sur ces négociations. Le courrier indique que, initialement, le modèle économique de la concession retenait l'hypothèse d'un montant de "53 M€" de travaux à réaliser d'ici 2027. Ce montant fait partie de discussions actuelles. Or, selon la lettre de l'élu, "l'Etat exige désormais un montant de travaux estimé à 140 M€", "sans la moindre garantie" qu'il s'agisse d'un "montant plafond". La CCI ne souhaite, elle, confirmer aucun chiffre. De son côté, le président de Région juge cette démultiplication "inacceptable". Il souligne que "le pont de Normandie était à l'origine un projet de l'Etat", visant à "connecter le Nord et

l'Ouest de la France": "Il a pourtant été réalisé par la Chambre de commerce, grâce à une dette garantie par les collectivités"; à savoir la Région, ainsi que les départements de Seine-Maritime, Calvados et Eure.

"L'Etat prescrit mais ne paie pas"

Pour Hervé Morin, pas question que (seuls) les usagers, via une potentielle augmentation du prix des péages (dans son courrier, Hervé Morin avance un chiffre de "15 %" de hausse) et les collectivités (Région et Départements) paient. "L'Etat prescrit mais l'Etat ne paie pas alors qu'il récupérera des ouvrages en parfait état, pointe Hervé Morin. Les Normands vont supporter une augmentation marquée des sommes garanties à travers leurs collectivités et vont

subir de plein fouet l'augmentation des tarifs. D'une façon ou d'une autre, l'Etat doit apporter plus : par une contribution budgétaire aux travaux à réaliser sur les ponts ou par un allongement plus substantiel de la durée de la concession". Il s'agit, selon lui "de garantir l'équilibre tout en ramenant l'évolution des tarifs à des niveaux socialement et économiquement acceptables, c'est-à-dire des niveaux proches de l'inflation."

Les discussions devraient être animées dans les prochains mois entre la CCI, l'Etat, les banques et les collectivités. Il s'agit de décider qui paiera, quel montant, et si la durée de concession sera allongée. "Aujourd'hui, toutes les pistes sont sur la table", conclut Eric Lehéricy.

Charles Turcant

"Rassuré" en septembre, Jean-Paul Lecoq est désormais inquiet

Le 16 septembre dernier, le député Jean-Paul Lecoq avait été reçu au ministère chargé des Transports par les conseillers du ministre Jean-Baptiste Djebbari (voir notre édition du 25 septembre 2020). "Je suis rassuré, confiait-il. La prolongation de la concession n'est pas à l'ordre du jour. Tous les scénarios sont sur la table, y compris celui de la gratuité. Et on est dans le bon timing." Mardi 5 janvier, Jean-Paul Lecoq a écrit un courrier au ministère chargé

des Transports et publié un communiqué pour faire part de sa "totale opposition à toute augmentation des péages", ce qui pourrait entraîner des "conséquences désastreuses sur l'activité et l'attractivité de l'estuaire, poumon économique de notre pays."

Le député rappelle sa position contre le paiement pour franchir les ponts de Normandie et de Tancarville: "Il s'agit d'une situation unique, et inique, en France

qui entrave l'activité économique et la vie quotidienne des Normands, et en particulier des habitants de l'Estuaire." Dans son courrier, Jean-Paul Lecoq demande des précisions sur la possible augmentation du prix des péages des deux ponts. Il évoque l'échéance 2027 qu'il souhaite voir maintenue, ainsi que l'éventuelle prise en charge par l'Etat "d'une compensation de la baisse de recette" de la CCI Seine Estuaire.